



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/08/2025
Reçu en préfecture le 06/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 057-245700695-20250805-D2025_116_SI-AR

DECISION 2025 – 116

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'organisation d'un spectacle estival les 29 et 30 août 2025 par la CCCE dans le cadre de sa programmation culturelle 2025,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de fournitures « location de matériel technique relatif aux installations scène, son et lumière » pour l'organisation du spectacle estival de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs programmé les vendredi 29 et samedi 30 août 2025, sur le parking de l'Eurostand de tir à Volmerange-les-Mines, est conclu avec l'entreprise Sono Anim, 12 route de Sarrebruck – 57645 MONTOY-FLANVILLE, pour un montant de 20 591,70 € H.T., soit 24 710,04 € T.T.C.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 août 2025

Pour le Président,
Roland BALCERZAK,
Vice-Président en charge de la Mobilité et
de la Coopération transfrontalière